

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

 N° Spécial

07 Juillet 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 07 Juillet 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2021-198	02.07.2021	Arrêté portant retrait de l'agrément autorisant Monsieur Alain SANI à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « ECOLE DE CONDUITE LA CROIX DU ROY » à Suresnes.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté DCL/BRGE N° 198 du 02 juillet 2021 portant retrait de l'agrément autorisant Monsieur Alain SANI à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « ECOLE DE CONDUITE LA CROIX DU ROY » à Suresnes.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu Le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R 213-1 à R 213-9 ;
- **Vu** Le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles R111-19 à R 111-19-12 ;
- **Vu** Le Décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;
- **Vu** L'Arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- **Vu** L'Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans ;
- **Vu** L'Arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant a la catégorie AM du permis de conduire ;
- **Vu** L'arrêté DRE/BR n° 257 du 14 novembre 2017 renouvelant l'autorisation accordée à monsieur Alain SANI pour exploiter, sous le n° d'agrément E 07 092 5869 0, un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « ECOLE DE CONDUITE LA CROIX DU ROY » et situé au 5/7 rue du Docteur Bombiger à Suresnes;
- **Vu** La déclaration de cessation d'activité présentée par Monsieur Alain SANI, en date du 02 juin 2021 au 5/7 rue du Docteur Bombiger 92150 Suresnes, du fait du non renouvellement de son bail par le propriétaire ;
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté de renouvellement DRE/BR n° 257 du 14 novembre 2017, autorisant Monsieur Alain SANI à exploiter l'établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière « ECOLE DE CONDUITE LA CROIX DU ROY » situé au 5/7 rue du Docteur Bombiger à Suresnes, est abrogé ;

<u>ARTICLE 2</u>: Il est procédé au retrait de l'agrément n° E 07 092 5869 0 attribué à Monsieur Alain SANI pour l'exploitation de l'établissement cité en article 1;

ARTICLE 3: Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Délégué à l'Education Routière des Hauts-de-Seine, le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Hauts-de-Seine et le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre le 02 juillet 2021

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine Et par Délégation L'Attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/